

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**DIRECTION NATIONALE DES
DES SERVICES VETERINAIRES**

OFFICE DE PROTECTION DES VEGETAUX

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

RAPPORT DE MISSION :

**PARTICIPATION A L'ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR LE
RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS DE
CONTROLE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE (SPS) DANS LES ETATS
MEMBRES DE L'UEMOA**

(8 - 10 décembre 2014, HOTEL PALACE / OUAGADOUGOU / BURKINA FASO)

Présenté par :

- **Mr. Biramou SISSOKO**, Directeur de l'Office de Protection des Végétaux (OPV),
- **Dr Adama SANGARE**, Chef de la Division Coordination des Activités des Services de Contrôle, Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA),
- **Dr Drissa D.COULIBALY**, Chef Division Inspection et Santé Publique Vétérinaire, Direction Nationale des Services Vétérinaires(DNSV).

Décembre 2014

I. INTRODUCTION

Suivant ordres de mission N°4708/SGG-RM du 4 décembre 2014, N°4766/SGG-RM du 5 décembre 2014 et N°4767/SGG-RM du 5 décembre 2014, Mr. Biramou SISSOKO, Directeur Général de l'Office de Protection des Végétaux, Dr Adama SANGARE, Chef de Division Coordination des Activités des Services de Contrôle et Dr Drissa Dounanké COULIBALY, Chef de la Division Inspection et Santé Vétérinaire à la Direction Nationale des Services Vétérinaires ont participé à Ouagadougou du 08 au 10 décembre 2014 à l'Atelier de validation de l'étude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les Etats membres de l'UEMOA

Ont pris part à l'atelier: 24 délégués représentant les 8 Etats Membres de l'Union. Ont également pris part à l'atelier, un (1) représentant de la Chambre Consulaire Régionale (CCR) de l'UEMOA, des représentants d'institutions régionales et internationales dont l'Union Africaine (BIRA), la FAO, l'OMS, la Délégation de Union Européenne (UE), l'ONUDI et des cadres de la Commission.

La liste des participants est jointe en annexe.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

2.1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur François-Xavier BAMBARA, Directeur du Marché régional et de l'Union douanière, représentant le Commissaire en charge du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération. Etaient également présents, Monsieur Hachimou ISSAKA, Conseiller Technique du Commissaire Chargé du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) et Monsieur Moussa DOUMBIA, Chargé de la Sécurité Sanitaire des Aliments à la Commission de l'UEMOA.

Dans son allocution, Monsieur BAMBARA, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a indiqué que l'atelier qui s'inscrit dans le cadre du Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE) se tient en collaboration avec la Banque Mondiale. Ce programme, une initiative de la commission de l'UEMOA, a pour objectif de renforcer l'intégration régionale, lutter contre les entraves au fonctionnement du marché commun et développer le commerce transfrontalier entre les Etats membres. Il a précisé qu'il serait contraire à l'esprit du Traité de l'UEMOA que les normes et les contrôles soient différents dans chaque Etat, car cela dévierait les flux de marchandises vers les points les moins rigoureux en contrôle au détriment de la sécurité générale.

C'est pourquoi, la composante relative au renforcement des capacités de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) du PRFE de l'UEMOA, dont l'Etude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les Etats membres de l'UEMOA est issue, vient répondre à de nombreuses préoccupations, dont entre autres:

- la persistance des lenteurs dans le traitement de formalités aux frontières et la faible efficacité du contrôle sanitaire et phytosanitaire;
- le besoin de disposer d'infrastructures et d'équipements performants pour les contrôles sanitaires et phytosanitaires;

- le besoin de renforcer l'application par les Etats membres, des dispositions du Règlement N°007/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA.

Il a enfin, invité les participants à faire un examen sans complaisance du rapport d'étude soumis par les consultants du cabinet IOS Partners, en vue de faciliter la mise en œuvre des recommandations proposées. A la suite du discours d'ouverture des travaux, un tour de table a permis aux participants de se présenter.

2.2. MISE EN PLACE DU BUREAU DE SEANCE

Le bureau ci-après a été mis en place pour conduire les travaux :

- Président : Madame ABDOU Alimatou Douki, du Niger ;
- 1er Rapporteur : Monsieur GNOUMOU Dissan Boureima, du Burkina Faso ;
- 2ème Rapporteur : Monsieur KAZIA Tchala, du Togo.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

L'ordre du jour suivant a été adopté après amendement :

1. Présentation et validation des conclusions de « l'Etude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les Etats membres de l'UEMOA »
2. Divers :
 - Etat d'avancement des travaux sur les postes de contrôles juxtaposés ;
 - Suivi des recommandations des travaux du Comité régional de sécurité sanitaire

Aussi, le programme de travail présenté a été adopté après amendement. Il est annexé au présent rapport.

2.4. PRESENTATIONS

Les travaux se sont déroulés en plénière et ont porté successivement sur les présentations ci-dessous :

2.4.1. Présentation introductive de l'atelier

Elle a porté sur deux communications : le rappel des termes de référence de l'atelier et la présentation du PRFE de l'UEMOA.

Rappel des termes de références de l'atelier

Dans cette présentation, Dr DOUMBIA Moussa, le Chargé de Sécurité Sanitaire des Aliments de l'UEMOA a expliqué que cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Traité de l'UEMOA, notamment la création du marché commun. A cet effet, il a été précisé que le marché commun exige une harmonisation et une reconnaissance mutuelle des normes techniques, des mesures sanitaires ainsi que des procédures d'homologation, de certification et du contrôle de leur observation.

Pour lui le présent atelier a pour but de permettre aux Etats membres de l'Union d'examiner et de valider le rapport de l'étude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les Etats membres de l'UEMOA.

Cette étude vise à élaborer un programme de renforcement des capacités en matière d'infrastructures et d'équipements de contrôle sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments aux frontières des Etats membres de l'UEMOA.

Ainsi, les objectifs spécifiques assignés à l'atelier sont :

- analyser de manière approfondie les conclusions et propositions de l'étude ;
- formuler des observations et des recommandations pertinentes pour améliorer et enrichir le Programme de renforcement des capacités en matière d'infrastructures et d'équipement de contrôle sanitaire aux frontières des Etats membres de l'UEMOA ;
- formuler des observations et des recommandations pertinentes pour améliorer et enrichir le guide régional des infrastructures ;
- valider les conclusions et les propositions du Programme de renforcement des capacités et du guide régional.

Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE) de l'UEMOA

La coordinatrice du programme, Mme Rose KABRAN TIEMOKO, dans cette présentation a indiqué que l'élaboration du PRFE s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement du commerce au sein de l'Union et dans le souci de renforcer l'intégration régionale.

Le PRFE a plusieurs composantes dont une relative au renforcement des capacités de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) et de métrologie. Cette composante a pour objectifs spécifiques entre autres de :

- renforcer les infrastructures et équipements de contrôle et d'inspection sanitaires et phytosanitaires aux frontières des Etats membres ;
- contribuer à la mise en place d'un réseau d'alerte de sécurité sanitaire des aliments ;
- harmoniser les procédures de contrôles des aliments et des contrôles zoosanitaires et phytosanitaires.

2.4.2. Présentations des résultats de l'étude

2.4.2.1 Approche méthodologique

Le consultant a rappelé la méthodologie utilisée pour mener à bien l'étude qui se décline en 12 étapes :

- élaboration d'un questionnaire qui a été soumis aux Etats membres ;
- définition de la méthodologie pour le choix des points d'entrée ;
- validation des critères à retenir pour l'analyse des postes d'inspection pendant la mission de démarrage ;
- envoi d'une lettre d'introduction à l'étude et aux visites de terrain pour faciliter la collecte des statistiques communautaires sur les échanges des produits sensibles aux aspects SPS ;
- réalisation d'une étude des flux de végétaux, animaux, et de denrées alimentaires passant par les frontières de l'UEMOA ;
- évaluation de la compatibilité du règlement N°007/2007/CM/UEMOA avec les projets de documents en cours de révision au sein de l'UEMOA, les accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), les normes sur les produits et les procédures internationales et tout autre document pertinent ;
- définition des fonctionnalités et caractéristiques techniques minimales de l'infrastructure de contrôle et des équipements SPS nécessaires ;
- élaboration d'un catalogue des équipements pour les inspections SPS ;

- élaboration d'un modèle d'affaires et son plan directeur sur la base des résultats de l'étude ;
- proposition de recommandations pour la planification de la mise en place des infrastructures et équipements aux points d'inspection SPS aux frontières de l'UEMOA ;
- organisation d'un atelier régional en vue de valider le guide régional et le Programme de renforcement développés ;
- soumission d'un rapport final intégrant les recommandations et observations de l'atelier.

2.4.2.2. Analyse des flux de produits aux postes d'inspection aux frontières.

Selon le consultant l'analyse des flux fait ressortir que les importations les plus importantes des produits soumis au contrôle SPS dans la région UEMOA proviennent de l'extérieur de l'UEMOA.

En effet, en volume, les produits d'origine végétale, graisses, huiles animales, etc. sont les marchandises les plus importées, avec plus de 85% du total importé des produits soumis au contrôle SPS en 2012. Suivent en importance les produits des industries alimentaires et les produits d'origine animale.

Les importations les plus significatives des produits d'origine végétale, graisses, huiles animales, etc. sont réalisées par des entreprises de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin. Elles représentent près de 73% des importations de ces produits.

Les principaux produits sont le riz, la farine, l'huile de palme, le maïs, le thé et le sorgho.

Pour les produits des industries alimentaires, les entreprises du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Mali concentrent autour de 52% des importations. Les produits principaux sont le sucre, les pâtes, les préparations à base de tomates, les extraits de malt, l'eau, les vins et alcools, les jus de fruits et les tourteaux.

Des discussions, il ressort que :

- les statistiques présentées ne sont pas très récentes et sont focalisées sur les informations du CILSS ;
- les consultants ont eues des difficultés à accéder aux statistiques auprès des structures nationales,
- des problèmes de compréhension sur la nomenclature utilisée qui est celle du système harmonisé (SH) de la douane;
- en outre, certaines productions comme les cultures maraîchères et horticoles ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte par l'analyse.

Des réponses ont été apportées aux préoccupations des participants.

2.4.2.3. Règlement régional et les exigences internationales.

Le consultant a indiqué que le Règlement N°007/2007/CM/UEMOA est globalement compatible avec l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) et l'Accord Sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'OMC, mais reste incomplet. Le Règlement nécessite en effet d'être amélioré, notamment en ce qui concerne les définitions, la transparence, la publication des procédures et des mécanismes de contestation, les points

d'information, l'homologation et l'équivalence, les consultations par les opérateurs du secteur privé et les consommateurs, les facilités des inspections conjointes dans les postes de contrôle, le guichet unique, l'utilisation de la présentation des documents à travers internet et le paiement électronique.

D'un autre côté, le Règlement N°007/2007/CM/UEMOA est large parce que couvrant plusieurs domaines à la fois, d'où le besoin de le rendre plus spécifique et d'y inclure la mention relative à la protection de la santé et de la vie des personnes.

Pour faire évoluer ce Règlement, il faudra, selon le consultant, une réelle volonté politique.

Des discussions, il ressort que certaines dispositions de l'accord SPS, notamment celles portant sur la régionalisation méritent d'être intégrée au Règlement lors de sa relecture.

2.4.2.4. Présentation des points d'inspection aux frontières (PIF)

Cette présentation a porté sur les types de produits, les quantités qui ont fait l'objet de contrôle, la localisation des PIF etc. Ce qui a débouché sur une typologie simple prenant en compte la nature et l'importance du flux de produits faisant l'objet de contrôle.

Au vu des discussions, il s'avère que la logique de création des PIF repose essentiellement sur l'existence d'une frontière, d'un poste de contrôle douanier ou de police et l'importance des flux des produits.

2.4.2.5. Etat de la situation aux points d'inspection aux frontières

D'après le consultant, l'examen des principales contraintes qui entravent la bonne exécution des inspections fait ressortir que plusieurs d'entre elles sont communes aux Etats, notamment, l'insuffisance du matériel, le faible nombre des inspecteurs ainsi que l'inadaptation ou l'inexistence de locaux pour mener les inspections.

Pour pallier aux difficultés liées aux infrastructures et aux équipements, l'étude a défini les fonctionnalités et les spécifications techniques minimales pour opérer un contrôle conjoint aux frontières de l'UEMOA. Ces fonctionnalités et spécifications minimales portent sur l'amélioration des moyens de communication, la définition de procédures harmonisées et leur application, la coordination entre les services, la formation, la construction de bâtiments, la dotation en équipements de contrôle etc.

L'étude a fait ressortir que les besoins en équipement des PIF sont en corrélation avec leurs tailles. Par ailleurs, on constate une redondance entre PIF des végétaux, PIF des animaux, et PIF des aliments.

Toutefois, selon le consultant, il semble crucial de regrouper les services d'inspection au PIF et de mettre les ressources en commun, ce qui permettra une mutualisation des infrastructures et équipements pour les analyses des denrées alimentaires, des animaux et des végétaux. Cet esprit a débouché sur une proposition des besoins permettant aux différentes catégories de postes de pouvoir opérer.

Des discussions il ressort que :

- il y a des chevauchements entre les attributions des services de contrôle ;

- la définition du terme « aliment » dans le Règlement N°007/2007/CM/UEMOA, prête à confusion et mériterait d'être améliorée.

2.4.2.6. Présentation du catalogue des infrastructures et équipements

Suite à la présentation, les participants ont fait des propositions d'équipement complémentaire à inclure au catalogue. Le consultant a informé la réunion qu'une version interactive du catalogue était disponible en ligne, le code d'accès sera remis à la Commission.

2.4.2.7. Structures en charge des inspections SPS

S'agissant des structures en charge des inspections SPS, le consultant a indiqué que la diversité des mandats et des acteurs au niveau national/régional ne facilite pas la responsabilisation, même si parfois un seul Ministère regroupe l'ensemble des organismes réalisant le contrôle officiel. Il a indiqué que l'organisation actuelle au niveau national présente des insuffisances parmi lesquelles :

- responsabilités et mandats peu clairs ;
- moyens insuffisants ;
- dispositif procédurier incomplet ;
- réformes non achevées, etc.

A cet effet, un mécanisme unique national permettrait de résoudre ces insuffisances et d'atteindre l'objectif d'efficacité recherché car présentant les avantages suivants :

- rationalisation des inspections SPS aux PIF ;
- bonne organisation du travail et de la collaboration aux frontières ;
- réduction des coûts grâce à une mise en œuvre commune des ressources ;
- simplification des communications avec les douanes.

Par ailleurs, le consultant propose que le nouveau Règlement N°007/2007/CM/UEMOA guide les Etats pour la mise en place de structures nationales uniques techniquement autonomes ; l'objectif étant la prise en charge coordonnée et complète de la question SPS dans les Etats, en harmonie avec le niveau régional.

Des échanges, il est ressorti la nécessité de présenter la stratégie de mises en place de ce mécanisme unique pour le contrôle officiel au niveau national. Le consultant a indiqué que ces attentes sont traitées dans la présentation à venir relative au modèle d'affaire.

2.4.2.8. Analyse des gaps à combler aux frontières extra communautaires

S'agissant de l'analyse des gaps à combler aux frontières extra communautaires au profit des PIF, le consultant a présenté les postes conjoints par pays ainsi que les besoins des équipements spécifiques additionnels propres à chaque Etat membre.

Il est ressorti des discussions que ces besoins spécifiques sont récurrents au niveau de tous les Etats.

2.4.2.9. Bénéfices et avantages d'inspections performantes

Le consultant a rappelé qu'un système d'inspection SPS aux frontières permet non seulement de protéger l'environnement et la santé du consommateur, mais aussi d'éviter des pertes économiques importantes. Il a

ensuite indiqué que la disponibilité d'un système d'inspection performant présente six (6) avantages clés pour l'UEMOA :

- intégration plus affirmée des Etats membres de l'Union ;
- meilleure gestion du mouvement et de la transhumance transfrontalière des animaux à travers une traçabilité objective ;
- développement plus suivi des chaînes de valeur ;
- meilleure implication des opérateurs dans le développement des filières ;
- mobilisation plus facile de l'assistance des partenaires au développement ;
- respect de la législation communautaire par les Etats membres et les citoyens de l'Union.

Ensuite, présentant les estimations en coût pour l'achat d'équipements, il a indiqué que le montant pour la mise à niveau des PIF dans leur globalité est de 37 milliards contre 11 milliards pour les PIF conjoints extra UEMOA et 5 milliards pour les PIF frontaliers à la CEDEAO. Il ressort de cette estimation que les économies réalisées en installant des PIF conjoints sont considérables avec une économie de 26 milliards ; ces économies pouvant permettre amplement de réaliser l'ensemble de la réforme du système de contrôle SPS.

Enfin, il a rappelé que les moyens à mobiliser et les pertes en cas de crise sont équivalents au coût nécessaire à l'installation, l'équipement, et au fonctionnement d'un système de contrôle conjoint SPS aux frontières de l'UEMOA.

2.4.2.10. Modèle d'affaire

Différents modèles existants ont été présentés. Il s'agit notamment de ceux de l'Union européenne, des Etats Unis, du Maroc, du Bénin et du Mali.

En termes de propositions, les consultants ont préconisé :

Au niveau régional, la mise en place d'un secrétariat permanent, bras technique du Comité régional SPS, avec la composition suivante :

- 1 chargé de gestion des changements ;
- 1 chargé de l'agrément des autorités nationales et des pays tiers ;
- 1 chargé de la surveillance de marché ;
- 1 chargé de la gestion de crise et de la communication ;
- 1 chargé du conseil scientifique et de l'évaluation des risques ;
- 1 chargé du soutien à la politique de sécurité SPS, du cadre juridique et institutionnel et au règlement des différends commerciaux liés aux questions SPS ;
- 1 chargé de la gestion des risques ;
- 1 chargé de la prestation des services.

Au niveau national, la mise en place de structures autonomes ayant un pouvoir décisionnel à travers, soit:

- les comités nationaux SPS installés ou en cours de mise en place sous l'égide de l'Union africaine (UA) ; ou

- des structures totalement autonomes regroupant l'ensemble des structures en charge du contrôle officiel SPS.

En conclusion de cette communication, les consultants ont indiqué que l'autonomie de gestion des mécanismes mis en place au niveau régional et national est cruciale pour permettre un entretien aisé des outils de travail, l'achat rapide de consommables pour répondre à des besoins précis et la mise à disposition d'une réserve monétaire suffisante pour gérer des crises.

Cette présentation a fait l'objet d'échanges et d'observations parmi lesquelles, des réserves pour l'utilisation des Comités SPS étant donné qu'il s'agit de Comités consultatifs et de coordination et non de décision.

A l'issue des débats l'atelier a retenu ce qui:

- un complément de l'analyse de benchmarking en s'intéressant aux expériences réussies en matière de système SPS en particulier en Afrique de l'Ouest (cas du Nigéria et du Ghana) ;
- une présentation plus détaillée des choix qui s'offrent aux Etats pour disposer d'un mécanisme de contrôle officiel SPS efficace ;
- l'examen par la Commission de l'organigramme proposé pour le secrétariat du Comité régional SPS.

2.4.2.11. Plan directeur

Un plan directeur en 20 points a été présenté parmi lesquels:

- l'adoption de textes régionaux et nationaux ;
- le recrutement et le renforcement des capacités des personnels ;
- la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de travail nécessaires à la fonctionnalité des PIF ;
- la procédure d'acquisition des équipements ;
- leur livraison et la politique de maintenance.

2.4.2.12. Planification

Le consultant a présenté une approche visant 5 résultats qui sont les suivants :

- les analyses de base sont confirmées et l'approche est sécurisée dans chaque pays ;
- les postes frontières conjoints au niveau national sont construits, rénovés et équipés ;
- les compétences des agents sont renforcées ;
- des sensibilisations ciblées sont menées pour permettre une large participation au nouveau système ;
- les structures annexes au système d'inspection SPS conjoint aux frontières sont renforcées.

Dans cette optique un plan de mise en œuvre sur trois ans avec les indicateurs associés ont été présentés.

La nécessité d'avoir des indicateurs plus précis a été souhaitée par l'atelier. Le consultant a indiqué que le choix final sur les PIF à équiper par la Commission permettra d'obtenir des indicateurs plus précis. Par ailleurs l'atelier a retenu qu'il faille scinder les activités relevant de la Commission de celles relevant des Etats.

A la suite des débats qui ont présidé à la présentation des résultats de l'étude, les participants à l'atelier ont validé les conclusions de l'étude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les pays membres de l'UEMOA, sous réserve de la prise en compte des amendements et observations apportés.

3. DIVERS

En divers deux points ont été abordés. Il s'agit :

3.1. Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de l'UEMOA

Une présentation sur les PCJ a été faite par la Commission. Le présentateur a été indiqué que la construction des PCJ rentre dans le cadre de l'exécution de la Décision N°07/2001/CM/UEMOA portant adoption de la stratégie communautaire des transports et d'un réseau d'infrastructures routières au sein de l'UEMOA, afin de faciliter le transport et transit routier inter-Etats.

Les objectifs d'un PCJ sont :

- regrouper les services de contrôle sur un même site aux frontières, par juxtaposition (*one stop = un arrêt*) ;
- améliorer les conditions de travail des services de contrôle aux frontières ;
- accélérer le contrôle aux frontières et réaliser des gains de temps ;
- réduire la fraude, les taxes illicites ;
- réduire les coûts de transport ;
- harmoniser et simplifier les procédures de contrôle aux points de départ et d'arrivée (frontières) ;
- permettre un meilleur suivi statistique.

Au cours des discussions, il est ressorti que la mise en œuvre du premier PCJ installé à CINKASSE (entre le Togo et le Burkina) n'a pas encore donné les résultats escomptés. En effet, la collaboration entre les services de contrôle des deux pays n'est pas satisfaisante. A cela s'ajoutent l'inadaptation des installations aux besoins de contrôle, l'inexistence d'infrastructures de quarantaine, le problème de double contrôle, de perception des redevances...

Les insuffisances constatées au niveau du fonctionnement de ce PCJ seront capitalisées pour la réalisation de nouveaux PCJ prévus par la Commission.

3. 2. Suivi des recommandations des travaux du Comité régional de Sécurité sanitaire

La Commission a souhaité que les Etats membres lui fasse parvenir les réponses du questionnaire sur l'état de mise en œuvre du règlement N°007/2007/CM/UEMOA conformément aux recommandations de la première réunion statutaire du Comité régional de sécurité sanitaire tenue à Ouagadougou du 24 au 26 Septembre 2013. A cet effet le questionnaire sera envoyé à nouveau aux Etats membres.

4. RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les participants à l'atelier ont formulé les recommandations suivantes à l'attention :

- **des Etats membres :**

- renforcer les capacités des structures nationales (services d'inspection et laboratoires) de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments ;
 - créer et/ou rendre fonctionnel les comités nationaux SPS et les points nationaux d'information;
 - formaliser par un texte règlementaire, la coopération opérationnelle des services de contrôle des animaux, des végétaux et des aliments aux PIF.
- **des Experts du Cabinet IOS Partners :**
- approfondir le benchmarking pour prendre en compte l'expérience des autres pays de la CEDEAO, hors UEMOA ;
- **la Commission de l'UEMOA :**
- renforcer la collaboration entre l'UEMOA et Union Africaine (UA) sur les questions des SPS ;
 - prévoir au niveau régional une agence de sécurité sanitaire des produits alimentaires et appuyer au niveau national la création d'une agence de sécurité sanitaire des produits alimentaires ;
 - diligenter la finalisation et la mise en œuvre du programme régional de renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire.
- **Aux partenaires techniques et financiers.**
- Poursuivre leur appui à la commission de l'UEMOA au profit de la région et des Etats membres et renforcer leur soutien au programme de renforcement de sécurité sanitaire et phytosanitaire.

5. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été présidée par Mr Moussa DOUMBIA, Chargé de la Sécurité Sanitaire des Aliments à la Commission de l'UEMOA.

Dans son mot de clôture, Mr DOUMBIA a exprimé sa satisfaction pour les résultats auxquels l'atelier a abouti. En outre, il a souligné que les recommandations adressées à la Commission feront l'objet d'une analyse attentive, en vue d'entreprendre dans les meilleurs délais leur mise en œuvre.

Enfin, Mr DOUMBIA avant de déclarer clos les travaux de l'atelier, a remercié les experts des Etats membres, les représentants des institutions régionales et internationales et les Cadres de la Commission pour leur contribution aux résultats obtenus.

CONCLUSIONS

L'atelier de validation de l'étude sur le renforcement des infrastructures et des équipements de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) dans les Etats membres de l'UEMOA s'est bien déroulé. Il a permis d'apporter des amendements et propositions d'amélioration aux résultats de l'étude et de faire de propositions : dans le cadre d'un meilleur contrôle et inspection sanitaires et phytosanitaires aux frontières de l'Union et, de la mise en œuvre du programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE). Il faut retenir en fin que les résultats de cette étude après son appropriation par la Commission

de l'UEMOA, seront partagés avec les Etats membres de l'UEMOA avant la mise en œuvre effective de la composante Renforcement des capacités de contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) et de métrologie du PRFE de l'UEMOA.

- **M. Biramou SISSOKO**, Directeur de l'Office de Protection des Végétaux (OPV),

- **Dr Adama SANGARE**, Chef de la Division Coordination des Activités des Services de Contrôle, Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA),

- **Dr Drissa D.COULIBALY**, Chef Division Inspection et Santé Publique Vétérinaire, Direction Nationale des Services Vétérinaires(DNSV).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants			
BENIN			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (229)	E.mail
Docteur WABI Karamatou épouse AGBE	Chef Division Contrôle aux Frontières à la Direction de l'Elevage	94 14 39 44 97 84 95 29	karathfr@yahoo.fr karamie@hotmail.com
Monsieur AGBAYAHOUN Ludovic	Responsable de l'Inspection Phytosanitaire à la Direction de la Production Végétale	95 40 62 07	agbalu2000@yahoo.fr
Monsieur BELCO Latifou Akim	Directeur du Contrôle de la Qualité à l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments	96 4160 60 95 15 42 24	balkim02@yahoo.fr
BURKINA FASO			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (226)	E.mail
Mme SOME/DAMOUE Mariam	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement	Bureau: 50 36 19 15 Portable: 70 27 85 24	mariamsome@yahoo.fr
GNOUMOU Dissan Boureïma	Directeur de la Nutrition	70 49 84 35	somegno@yahoo.fr
SAVADOGO Joseph	Directeur de la Santé Animale	70 26 02 51	savadogojos@yahoo.fr
COTE D'IVOIRE			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (225)	E.mail
YAO AMENAN ANGELE	Chef de service de l'Inspection Phytosanitaire au Port Maritime d'Abidjan pour le contrôle Phytosanitaire	07 45 19 05 21 25 18 72	affiensamu@yahoo.fr

Docteur OULAI Jonas	Sous-Directeur de la Santé Animale	20 21 89 72 09 83 01 83	jonasoulai@gmail.com miparh_dsvci@yahoo.fr
Docteur NEZZI-M'BOUA Nicole Edwige	Sous Directrice de l'Hygiène et de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SDHSSA)	20 21 89 72 08 47 40 91	nezzi_ne@yahoo.fr miparh_dsvci@yahoo.fr
GUINEE BISSAU			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. (245)	E.mail
Luís TAVARES	Protection des Végétaux, Contrôle Phytosanitaire	66 38 208	ltavares@yahoo.com
Dr Bacar DJASSI	Sécurité sanitaire des aliments	58 03 240	bacar_djassi@yahoo.com.br
Dr Ivo MENDES	Directeur des Services Vétérinaires	59 06 379	imendes4@yahoo.fr
MALI			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (223)	E.mail
Dr Drissa D. COULIBALY	Chef de la Division Inspection et Santé Publique Vétérinaire, DNSV	76 02 34 73 65 92 82 66	dcoulibaly9@yahoo.fr
Biramou SISSOKO	Directeur Général/Office Protection des Végétaux/Mali	76 31 08 63) 65 97 34 65)	biramou.sissoko@yahoo.fr
Dr Docteur Adama SANGARE	Chef de la Division Coordination des Activités des Services de Contrôle, ANSSA	76 46 62 40 60 66 83 66	asangare53@yahoo.fr scodexmali@yahoo.fr
NIGER			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (227)	E.mail
Mme ABDOU Alimatou Douki	Ingénieur agronome, phytopharmacienne / Directrice de la Réglementation Phytosanitaire et du Suivi Environnemental	96 97 95 01	douki_a@yahoo.fr
HAROUNA ZAKARI CHAIBOU	Chef de la Division Partenariat Economique Multilatéral et International / Inspecteur de la Concurrence / Prix	96 97 30 08 90 80 67 66	maradizakari16@yahoo.fr zakari.chaibou77@yahoo.fr

Dr Souliyatou ILLA KANE	DMV, C.E.S Contrôle Qualité des Aliments / Direction Générale des Services Vétérinaires / Ministère de l'Elevage / Direction de la Sécurité Sanitaire des Denrées et Aliments d'Origine Animale Point focal OIE : Sécurité Sanitaire des Aliments d'Origine Animale en phase de production	96 73 39 33	illakanes@yahoo.fr
SENEGAL			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (221)	E.mail
Alhousseynou Moctar Hanne	Division Législation et Quarantaine PNI / SPS	338 34 03 97 776 40 75 17	almhanne@yahoo.fr almhanne@hotmail.com
Dr Mame Coumba Codou Faye	Point de contact du Codex Alimentarius	775 56 64 78 338 68 96 20 338 69 42 84	Coumbacodou9@gmail.com
Mme Fatima BA KA	Spécialiste en sécurité sanitaire, DSV	775 10 03 10 338 35 55 96	timaba2006@yahoo.fr
TOGO			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (228)	E.mail
Mr GOGOVOR Yawo Sèfe	Directeur de la Protection des Végétaux, , point de contact CIPV	Tel : 00228 90090713	gogovor@yahoo.fr
Dr DJANKLA Modjosso Tanah	Chef Division Hygiène et Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale, à la Direction de l'Elevage	Tel : 00228 90091416	modjot Tanah@yahoo.fr
Dr KAZIA Tchala	Chef Division de la Nutrition et de la Technologie Alimentaire à l'Institut Togolais de Recherche Agricole	00228 90023325	kaziatchala@yahoo.fr

UNION AFRICAINE			
Dr. Raphael COLY	DVM / PAN-SPSO Project Coordinator AU-IBAR	+254 20 3674000 Fax. +254 20 3674341	Raphael.Coly@au-ibar.org
CHAMBRE CONSULAIRE REGIONALE			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (221)	E.mail
M. Mamadou NDIADÉ	Membre de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA pour le Sénégal	33 966 65 91 77 639 12 68	mndiade@sentoo.sn mndiade@orange.sn
AUTRES STRUCTURES/ORGANISATIONS/PARTENAIRES			
SANOGO Marou	Chargé de programmes Union Européenne – Burkina Faso	+226 50 49 29 00	Marou.sawadogo@eeas.europa.eu
Moustapha MAGUMU	Conseiller Commerce et Investissement-Union Européenne	+226 50 49 29 00	Moustapha.magumu@eeas.europa.eu
MAWULI Sablah	Chargé de Nutrition et Sécurité SANITAIRE DES Aliments - FAO	+233 261 50 93 95	Mawuli.sablah@fao.org
TOUARO Zaoro	Coordinateur Régional Fortification des Aliments - HKI	+226 78787263	ztouaro@hki.org
Lusubilo Mwamakamba	Point focal sécurité sanitaire des Aliments - OMS IST	+226 78 121 542	mwamakamlo@who.int
Safyatou BA	Chef des Opérations ONUDI / Burkina Faso	+226 50 49 06 14	sba@unido.org
COMMISSION DE L'UEMOA			
Nom et prénom(s)	Titre	Tél. : (226)	E.mail
Amadou DIOP	Expert en Douane	74 438 434	amadiop@uemoa.int
SAWADOGO Janvier	Chargé du Système d'information commerciale	70 16 43 63	jsawadogo@uemoa.int
NDONG Diégane	Chargé des Ressources Halieutiques	65 81 67 14	dndong@uemoa.int

Louisa Maria D. Gomes KALMONGO	Chargée de l'Agriculture	70 58 52 32	lmkalmongo@uemoa.int
Rose KABRAN	Chargée des Questions Commerciales	76 44 68 60	rziemoko@uemoa.int
Doumbia Moussa	Expert en Sécurité Sanitaire des Aliments	71 39 76 83	mdoumbia@uemoa.int
Salifou Issoufou	Chargé du SOAMET	78 30 45 45	sissoufou@uemoa.int
Ousmane Moumouni	Professionnel informaticien	50 32 86 34	omoumouni@uemoa.int
CABINET IOS PARTNERS			
Marcel GBAGUIDI	Expert agroalimentaire	+221 77 503 75 36	marcel.gbaguidi@gmail.com
Sidiki SANOGO	Expert agroéconomiste, SPS	+226 78 20 34 11 / 76 20 34 11	bouafitini2000@uyahoo.fr
Arnaud SURSOCK	Expert IOS	+178 620 165 70 +226 66 45 70 75	asursock@iospartners.com